



AVIS AUX MEMBRES

N° 2004 - 075

Le 7 décembre 2004

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT
ANTICIPÉ
ALCAN Inc. (AL)
Scission d'actions**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DE LA SCISSION D' ACTIONS CONCERNÉE. CDCC ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

Bourse de Montréal Inc. et la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (« CDCC »), désirent vous informer que le 24 novembre 2004, le conseil d'administration de la société Alcan Inc. (« Alcan ») a approuvé la convocation d'une assemblée extraordinaire des actionnaires afin d'examiner la proposition de la distribution des ses entreprises de produits laminés dans une compagnie indépendante appelée Novelis.

Selon les termes du plan d'arrangement, chaque action ordinaire d'Alcan en circulation à la date d'entrée en vigueur sera échangée contre une nouvelle action ordinaire de catégorie A d'Alcan et une action spéciale d'Alcan. Les détenteurs d'actions spéciales d'Alcan recevront une action ordinaire de Novelis par tranche de cinq actions spéciales d'Alcan encore détenues au 6 janvier 2004.

Les actions ordinaires de catégorie A d'Alcan deviendront les nouvelles actions ordinaires d'Alcan et se transigeront sous le même symbole.

S'il était approuvé, le plan d'arrangement pourrait prendre effet dès le 1^{er} janvier 2005 (jour férié), pour une première cotation le 4 janvier 2005.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca



CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur AL seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **4 janvier 2005.**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** **6 janvier 2005.**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **Non déterminé.**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé.**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangé.**
- **MULTIPLICATEUR :** **100.**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **1- 100 actions ordinaires Alcan
2- 20 actions ordinaires Novelis.**
- **CUSIP :** **Alcan : 013716105.**

Par ailleurs, les options long terme d'Alcan (WLA) et (VLA) seront également ajustées.

Bourse de Montréal Inc. et CDCC émettront un nouvel avis après l'approbation du plan par les actionnaires.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Michel Favreau
Premier vice-président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca